

Le service petite enfance

Le service petite enfance de Dinan Agglomération propose différents modes d'accueil sur le territoire. Il accompagne les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil individuel ou collectif. Il propose également des temps de rencontres et d'échanges entre enfants, parents et professionnels.

Contact :

02-96-87-14-14

www.dinan-agglomeration.fr

Le Relais parents assistants maternels

rpam.lequiou@dinan-agglomeration.fr

02-96-27-57-14

www.dinan-agglomeration.fr

Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) du secteur Le Quiou permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile du territoire de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants accompagnés de leur parent, assistant maternel ou garde à domicile.

Le Rpmam offre un service gratuit ouvert à tous.

Les structures d'accueil collectif

02-96-87-14-14

www.dinan-agglomeration.fr

Les structures collectives peuvent être :

- des multi-accueil ou des micro-crèches : ce sont des structures d'accueil collectif pour les enfants à partir de 2 mois $\frac{1}{2}$ jusqu'à 4 ans (dérogation possible jusque 6 ans pour les enfants en situation de handicap).

- des jardins d'enfants : ce sont des structures d'accueil collectif pour les enfants à partir de 2 ans jusque 4 ans (dérogation possible jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap).

L'ensemble des structures petite enfance accueillent des enfants porteurs de handicap.

Différents types d'accueils sont proposés :

- l'accueil régulier : cet accueil peut être à temps plein, temps partiel et/ou sur plannings variables en fonction des besoins de la famille.

- l'accueil occasionnel : c'est un accueil ponctuel en fonction des places disponibles pour répondre aux besoins des familles qui ne nécessitent pas de places fixes et régulières.

- l'accueil d'urgence : cet accueil vise à accueillir un enfant pour répondre à des situations exceptionnelles et imprévues rencontrées par les familles.

Les décisions sont définies au cas par cas et dans la limite des places disponibles.

Ce type d'accueil est limité à 2 mois consécutifs maximum.

Pour toute demande d'accueil régulier, les parents doivent constituer un dossier de pré-inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les coordinatrices des établissements du service petite enfance au 02-96-87-14-14.